



# Appel à la manifestation d'intérêt

Au titre de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques

## **La ville des Lilas met à disposition une salle de classe de l'école Madeleine Riffaud**

### **Contexte :**

Afin d'encourager les activités associatives dans le quartier des sentes la ville des Lilas met à disposition une salle de classe de l'école Madeleine Riffaud.

En raison du caractère scolaire du bâtiment, les activités exercées doivent être utilisées uniquement pour l'organisation d'activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif.

### **Les candidats et critères d'éligibilité :**

Le présent appel à la concurrence s'adresse à des personnes intéressées pour l'organisation d'activités au sein du quartier des sentes à destination d'un public scolaire, périscolaires, mais également de l'ensemble des habitants.

### **Conditions d'accueil technique :**

La ville des Lilas mettra à disposition une salle de classe de 25 m<sup>2</sup> pour une durée d'un an renouvelable située au 1 allée du Docteur Calmette, 932260 Les Lilas. Le local est occupable en dehors des heures de temps scolaire.

Un espace de stockage (trois armoires) est également proposé.

### **Conditions financières**

La mise à disposition de l'espace public est faite moyennant un tarif fixe de 15 € par mois. Une redevance pour les activités sur le domaine est également attendue.

La ville conserve à sa charge les dépenses d'eau et d'électricité.

### **Pièces constitutives du dossier de candidature :**

- présentation succincte de l'activité
- photocopie d'une pièce d'identité valide/statuts de la personne morale
- attestation d'assurance en cours de validité
- Tout document que les candidats jugent opportun de présenter.

D'autres documents pourront être demandés lors de l'étude de la candidature.

Les candidats peuvent envoyer leur candidature à l'adresse suivante :

[audreypoupard@leslilas.fr](mailto:audreypoupard@leslilas.fr)

### **Calendrier et sélection :**

Les candidatures sont à déposer jusqu'au 5 mai 2023

La sélection se fera selon les critères suivants :

- Activités proposées dans la salle
- Prise en compte du contexte local
- Redevance proposée

**Informations complémentaires**

Pour obtenir de plus amples informations veuillez contacter l'adresse :

[audreypoupard@leslilas.fr](mailto:audreypoupard@leslilas.fr)